

## **Compte rendu du conseil municipal**

**de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 9 janvier 2020**

**Présents** : mesdames Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, Josiane PASCAL, messieurs Mickaël BLACHON, Daniel OPRANDI.

**Absents** : Louis BESSON (pouvoir donné à Martine VIALLET), Jacques BROUSSOU (pouvoir donné à Mickaël BLACHON).

**Secrétaire de séance** : Josiane PASCAL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 15.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

### **1 - Paiement d'heures supplémentaires aux membres du personnel**

Madame le Maire indique que, jusqu'à présent, des heures supplémentaires ont été payées aux membres du personnel de la mairie en fonction du travail effectué par ceux-ci, cela sans formalité particulière. Or, il lui est aujourd'hui demandé de saisir le conseil municipal afin que celui-ci fixe les emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Elle propose donc que, comme par le passé, des heures supplémentaires puissent être payées, en fonction du travail effectivement réalisé en plus des heures correspondant à l'emploi occupé, aux personnes, quel que soit leur statut, occupant les fonctions suivantes :

- secrétaire de mairie,
- ouvrier municipal,
- agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM),
- adjoint technique garderie périscolaire ménage.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à payer, en fonction du travail effectivement réalisé en plus des heures correspondant à l'emploi occupé, aux personnes, quel que soit leur statut, occupant les fonctions indiquées ci-dessus.

### **2 – Convention Modern Jazz et Zumba**

Madame Michèle Peyron, troisième adjoint, présente la convention entre la commune de Tarentaise et Madame Léa Mabel Pietroniro, auto-entrepreneuse, dans le cadre des activités périscolaires organisées par la réforme des rythmes scolaires par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et ses textes modificatifs. La convention porte sur une activité d'initiation au modern jazz et à la zumba pour les classes de cours élémentaires et des cours moyens à compter du 10 janvier 2019, pour une durée hebdomadaire de deux fois trois quart d'heure chaque vendredi scolaire où ce sera possible, moyennant un tarif forfaitaire de 85,00 euros par vendredi.

Le conseil municipal décide alors à l'unanimité de valider cette convention.

### **3 – Tarif pour le droit de séjour dans le caveau provisoire du cimetière.**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté un règlement des cimetières de la commune lors de sa dernière délibération, le 19 décembre 2019. Ce règlement ne précisant pas le montant du droit de séjour dans le caveau provisoire du cimetière, il convient de remédier à cette omission. Madame le Maire précise que, après recherche des tarifs pratiqués dans différentes communes, les prix proposés varient entre 1 à 5 euros par jour le 1<sup>er</sup> mois puis se situent autour de 5 euros par jour supplémentaire à partir du 2<sup>ème</sup> mois. A noter que certaines communes fixent une redevance « droit d'entrée pour caveau provisoire » à 30€.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant du droit de séjour dans le caveau provisoire du cimetière, étant entendu que les frais d'ouverture et de fermeture du caveau provisoire sont à la charge de la famille du défunt :

- 1 euro par jour pendant le premier mois d'occupation,
- 2 euros par jour pendant le deuxième mois d'occupation,
- 3 euros par jour à compter du troisième mois d'occupation (le tarif de 3 euros par jour restant le même en cas de renouvellement de la période de trois mois).

### **4 – Questions diverses :**

A l'invitation de Madame le Maire, Madame Michèle Peyron rapporte que la rentrée scolaire s'est bien passée le 6 janvier 2020 et qu'il n'y a eu aucun enseignant gréviste ce jeudi 9 janvier 2020. Un conseil d'école devrait intervenir dans le courant du mois de février prochain.

Madame Michèle Peyron précise que le repas des retraités réunira 66 personnes (élus et membres du CCAS compris). Elle ajoute, qu'ayant participé à la réunion de chantier du 6 janvier, la porte d'entrée vitrée de la bibliothèque ne sera posée que fin janvier, ce qui risque d'occasionner un petit retard dans les travaux.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 20 h 35.

Affiché le 11 janvier 2020  
Le Maire  
Évelyne Estellé